



Compte rendu de l'Assemblée plénière de la Commission
Interméditerranéenne de la C.R.P.M.
Göteborg (Vastra Götaland, SE), 30 septembre 2009

Ouverture de la réunion. M. Michel Vauzelle, Président de la Commission Interméditerranéenne, étant dans l'impossibilité de présider cette assemblée, est représenté par M. Jérôme Polverini de la Région Corse.

Le compte rendu de la XXI^{ème} Assemblée générale de Rome est adopté à l'unanimité, ainsi que la Déclaration finale de Rome, amendements compris.

Négociations de Copenhague : enjeux pour la Méditerranée, notamment en regard du processus de Palerme, par M. Ángel Cortadelles, qui parle de la prochaine Conférence de l'ONU sur le changement climatique. Elle revêt une grande importance car elle pourrait voir la reconnaissance des gouvernements infra-étatiques comme des acteurs à part entière de cet accord. En retraçant l'historique, il rappelle la signature en 2005 de la Déclaration de Montréal par 38 de ces gouvernements. Cette déclaration était destinée à mettre en œuvre leur compétence et à les inclure dans le texte de la convention-cadre. Doivent avoir lieu aussi les négociations de Barcelone sur le changement climatique, avec le concours du PNUD et du PNUE et la participation de réseaux tels que la CRPM, le FOGAR et nrg4SD. Ce partenariat recherche des stratégies concrètes pour atténuer les effets du changement climatique et permettre aux pays en voie de développement de recevoir des fonds destinés à la réduction des émissions de CO₂. En 2009, l'Algérie, en tant que présidente du groupe africain, a fait sienne cette demande, ce qui représentait un pas important dans cette direction, avec le soutien des gouvernements du Sénégal et de l'Uruguay. D'autres réunions informelles des groupes de travail ont eu lieu à Bonn et Bangkok, et la dernière aura lieu à Barcelone la première semaine de novembre (<http://www.bcncclimatechange.org/>). Il est important de rappeler aussi la tâche de lobbying effectuée pendant la *Climate Week* (« semaine du climat ») à New York, où nous avons constaté le soutien à notre demande. Le gouvernement de Catalogne souhaite éviter que la participation des gouvernements infra-étatiques soit limitée à l'environnement et ouvrir la voie d'une reconnaissance horizontale de ces gouvernements pour assurer notre participation à tous les domaines du multilatéralisme.

Qu'attendre de la conférence sur la « Contribution des autorités locales au volet eau de l'Union pour la Méditerranée (UpM) » ? Mme Ana Enguidanos, en tant que représentante de la Generalitat Valenciana, commence par souligner la nécessité de relancer la mobilisation des régions de la Méditerranée concernant l'eau, sa rareté et son lien avec le changement climatique. Le BP a préparé, à l'occasion du Forum d'Istanbul, une première prise de position, la Déclaration méditerranéenne sur l'eau, que le groupe de travail Eau de la CIM pourrait prendre comme document de base. Elle suggère deux lignes de conduite : l'une plus politique consistant à élaborer des documents, l'autre plus axée sur la discussion et plus opérationnelle au sein de l'UpM, y compris sur le plan financier, consistant à annoncer sa participation à la conférence sur la

« Contribution des autorités locales et régionales au volet eau de l'Union pour la Méditerranée (UpM) » qui se tiendra à Lyon les 23 et 24 novembre 2009.

Participation à la conférence « Sur le chemin de l'ARLEM » le 7 décembre 2009 à Bruxelles. Mme Marie-Ange Orihuela de la CRPM présente, en collaboration avec le CdR et l'UCLG, l'atelier qui recueillera la volonté évidente des gouvernements locaux et régionaux, reconnue par l'UpM dans le partenariat euroméditerranéen, de constituer l'ARLEM. Elle rappelle que sa création, prévue en mai 2009, a été reportée à 2010 et qu'il sera utile de poursuivre la réflexion.

Présentation d'un projet de résolution pour la Déclaration finale de la CRPM, par M. Philippe Cichowlaz de PACA. Il signale l'article 16 de la Déclaration finale de la CRPM relatif à la coopération extérieure de l'Union pour la période 2007-2013, qui donne plusieurs idées claires et mentionne la participation des autorités locales et régionales dans ce cadre. Il exprime sa gratitude pour l'ouverture de la Commission européenne avec le lancement de programmes comme ceux de jumelage, de la ville, des autorités non étatiques, etc., ainsi que la révision budgétaire, en réponse aux attentes d'une nouvelle Commission. L'amendement est adopté.

M. Polverini présente deux amendements à l'assemblée. Le premier porte sur le paragraphe 13 du projet de résolution de la CRPM, qui lui paraît rédigé de façon très générale. Il suggère une correction qui introduise dans ce paragraphe les zones d'intervention et le territoire géographique. Le deuxième amendement proposé porte sur le paragraphe 14, relatif à la valorisation du potentiel maritime, et suggère la **création de zones maritimes particulièrement vulnérables et de zones maritimes exclusives**, où l'on améliorera la sécurité et qui seront protégées du point de vue environnemental (dans l'esprit de Palerme). Il se demande si la politique maritime européenne ne devrait pas constituer un des piliers des futures politiques communautaires. Ces amendements sont acceptés, la Catalogne et l'Aragon choisissant de s'abstenir.

Présentation d'un document sur le fonctionnement de la CIM par M. Paolo Lupino della Région Lazio. Ce document a été rédigé à l'occasion de l'AG de Rome et reprend quelques réflexions sur l'organisation de la CIM. M. Lupino présente en résumé quatre points du document, qui traitent des critères d'une représentation plus équilibrée ou pondérée au bureau de la CIM et sont par conséquent corrélés aux critères de choix des organes de la Commission, ainsi qu'à sa gestion économique et financière et aux quotas. On relèvera, en outre, des actions concrètes pour augmenter la coopération territoriale et interrégionale.

M. Gérard Bodinier donne l'accord du Président Vauzelle pour la création de ce groupe de travail. Par ailleurs, la participation des régions du Sud à la CRPM fait l'objet d'un amendement à la Charte de la CRPM, et il signale qu'il n'a pas été redemandé pour Göteborg, bien qu'il soit maintenu, en rappelant que lors du BP de la CRPM à Odessa, il avait été proposé que les régions du sud et de l'est de la Méditerranée soient membres de plein droit de la CRPM, conformément à la décision prise à Grenade, puis à Rome¹. Il propose de retirer cette demande d'amendement qui nécessite un dialogue préalable et des explications avec d'autres CG. Il transmet les salutations de la présidence de cette Commission à Mme Eleni Marianou, qui sera notre Secrétaire générale en 2010, ainsi qu'aux représentants grecs absents pour cause de campagne électorale.

¹ * Compte rendu de l'Assemblée générale de la CIM du 4 juillet 2007 à Grenade, qui approuve : « **Le Président Michel Vauzelle** propose ensuite que la commission interméditerranéenne mette fin à la distinction entre le statut de membre pour les régions du Nord et de membre associé pour les régions du Sud. La décision est mise au vote et adoptée à l'unanimité. Le Président se félicite de cette excellente décision. Une adaptation du règlement intérieur devra être présentée en conséquence lors du prochain bureau. »

M. Cortadelles ajoute concernant le **règlement intérieur de la CIM** qu'il est clair que les Commissions Géographiques peuvent se doter d'un règlement propre et qu'en cas d'absence de règles dans le leur, on s'appuie sur le règlement général de la CRPM. Il signale qu'il est important de constituer le GT sur le fonctionnement de la CIM pour pouvoir définir une proposition concrète qui soit soumise à l'approbation de l'AG et, le cas échéant, on verrait alors s'il y a des points qui ne cadrent pas avec la Charte CRPM. Il rappelle la légitimité de cette démarche du fait que plusieurs CG ont déjà modifié leur règlement intérieur. Concernant l'**amendement sur les régions du sud et de l'est de la Méditerranée**, que la CIM a présenté au BP d'Odessa, il met l'accent sur la nécessité d'une discussion interne à la CIM car il n'a jamais été approuvé par ses membres avant d'être remonté à la CRPM à Odessa. Si les procédures avaient été respectées, on n'en serait pas arrivé à ces résultats négatifs. M. Cortadelles précise que ce qui a été approuvé à Grenade était de mettre fin à la distinction entre membres et membres associés dans le règlement intérieur de la CIM, mais qu'il n'a jamais été question de modifier également la Charte organisationnelle de la CRPM en ce sens.

M. Antonio Valiente reporterait ce sujet pour pouvoir parvenir à une décision sensée. Il ne croit pas utile d'adopter une décision sans majorité, car ce type de dialogue est très important.

M. Polverini décide par conséquent de rejeter l'amendement et de demander au secrétariat de la CRPM de le retirer.

M. Pedro Salas de la région Aragón souligne l'importance des groupes de travail et du fait qu'ils se réunissent avant la présentation de propositions, afin que celles-ci aient une valeur consensuelle et contrastée dans le domaine concerné. C'est pourquoi il faut renforcer leur rôle et leur activité.

On demande des **représentants pour faire partie du groupe de travail** sur le fonctionnement de la CIM, qui sera dirigé par M. Lupino. Y participeront M. Cortadelles, Mme Ana Enguidanos, M. Piero di Maggio, M. Cichowlaz, Mme Cotrone, Mme Gallego. L'intérêt d'autres personnes, comme Mme Giacometti et M. Zonno, ainsi que d'autres absents comme les représentants grecs, ayant été indiqué à Rome, il leur sera proposé d'y participer également et une réunion sera convoquée bientôt.

Présentation d'un GT CIM sur l'innovation par M. Cichowlaz de PACA. À Rome, il avait été proposé de participer au séminaire du 9 octobre prochain à Marseille sur l'innovation, et en cas de nombre d'inscrits insuffisant, la première réunion en serait reportée.

Présentation d'un GT sur les énergies renouvelables par M. Massimo Rocchitta de Laore Sardaigne. Il pense qu'il est nécessaire de créer ce GT en raison de son importance pour la Méditerranée. Le sujet revêt en outre un intérêt stratégique pour le programme MED. L'UpM et la Commission européenne mettent l'accent sur ce thème pour permettre la diffusion des énergies renouvelables. Nous pourrions commencer par présenter un projet, MEDENERGIE, pour lequel une demande d'approbation a été faite à Rome, avec des associés des bassins nord et sud, en insistant sur la question de la gouvernance au sein du MED.

Mme Carmela Cotrone de Campanie et des alentours. La CIM a un GT pour promouvoir la coopération territoriale et nous faisons partie d'un autre GT, « Coopération Territoriale » de la CRPM. Nous avons très brièvement analysé le programme IEVP CTF et conclu qu'il fallait un lien actif entre les stratégies de la Méditerranée et des organismes comme la CRPM et la CIM. Enfin, il faudrait contacter d'autres organismes techniques et administratifs, car il semble qu'il y ait une fracture entre les deux (elle cite en exemple l'initiative du 7.12.09, « Sur le chemin de l'Arlem »).

La Secrétaire exécutive, Mme Josefina Moreno, rappelle les dates du prochain Bureau politique, le 5 février 2010, et le Séminaire des transports en Méditerranée, le 4 février 2010 à Murcie, et demande, concernant l'approbation de la participation de la CIM à des projets européens, que l'on applique un mécanisme clair pour tous et qui sera présenté sur le site Internet de la CIM, tout comme le diaporama Power Point qu'elle n'a pas pu présenter sur des résultats de recherche intéressants pour la Commission et celui présenté par M. Paolo Lupino de la région de Lazio.